

Préparation au concours de conseiller des activités physiques et sportives - **INTERNE**

Catégorie A

Responsable formation	Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
Assistante	Nathalie RYO ☎ 02 97 47 50 22 - nathalie.ryo@cnfpt.fr

Date prévisionnelle du concours	18 janvier 2022
Centre(s) de gestion organisateur(s)	CDG14

Pour connaître les conditions précises d'inscription, les dates d'inscription et le contenu des épreuves, consulter le site internet du centre de gestion. **L'inscription à un examen ou un concours est indépendante de l'inscription à la préparation. Cette démarche doit être effectuée personnellement par l'agent auprès de l'organisme organisateur (Centre de gestion).**

Modalités d'accès à la préparation

Pour être prise en compte, toute inscription doit être validée par l'autorité territoriale. L'éligibilité de l'agent au concours ou à l'examen envisagé est à vérifier par la collectivité ou auprès du centre de gestion organisateur.



La préparation est ouverte à tous les agents inscrits. Néanmoins **un test d'orientation obligatoire** permettra à l'agent de se situer par rapport aux exigences attendues et déterminera **le parcours de formation préconisé** pour l'agent : **entrée directe en préparation**, ou suivi d'une **formation tremplin**, ou orientation préalable vers un **autre parcours**.

Organisation de la préparation

Date limite d'inscription à la préparation	15 février 2021
Test d'orientation	24 ou 31 mars 2021 après-midi ⁽¹⁾
Si orientation en formation tremplin avant la préparation	Juin 2021 (6 jours dont 2 à distance)
Calendrier de la préparation	Septembre 2021 à janvier 2022
Durée et lieu(x) de la formation	9 jours en présentiel – 8,5 jours à distance Régional ou interrégional selon effectifs

⁽¹⁾ *au choix lors de l'inscription*

Les modules de formation

	 En présentiel	 Estimé à distance
Apprendre en autonomie	1 jour	0,5 jour
Appropriation des connaissances	2 jours	4,5 jours
Méthodologie et entraînement à l'écrit – Epreuve de rapport	4 jours	3 jours
Entretien avec le jury	2 jours	0,5 jour

Coûts de formation

La délégation régionale de Bretagne assure la prise en charge de l'organisation pédagogique et matérielle des formations de préparations concours et examens.

Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de sa collectivité.